

Séance du vendredi 05 mars 2021

Date de la convocation: 26/02/2021

**Membres en exercice :** *L'an deux mille vingt-et-un et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,*

**Présents : 12**

**Votants: 15** **Présents :** Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE, Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER, Barbara LOUCHART, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Représentés :** Adeline BEAUFUMÉ par Annick IENZER, Emille KONNERT par Olivier MAGUET, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA par Anne COLLINOT

**Excusés :**

### DEPOT D'UN DOSSIER DSIL RENOVATION THERMIQUE ECOLE - (D 2021 017)

Le Maire présente l'opportunité de réaliser des travaux de rénovation thermique sur les bâtiments publics dans le cadre d'une programmation spécifique « rénovation thermique » au titre de la DSIL telle qu'elle est présentée par l'instruction préfectorale en date du 1<sup>er</sup> février 2021. Il s'agit d'une programmation unique, dans le cadre du Plan de Relance, qui accorde un taux exceptionnel de subvention à hauteur de 80%.

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a décidé, par délibération à l'unanimité le 16 décembre 2020, l'adhésion de la Commune au dispositif de Conseillers en Economie Partagés du SDEY et que, dans ce cadre, le SDEY est chargé de réaliser un audit énergétique sur trois bâtiments publics, dont celui de l'école communale. Dans l'attente de l'évaluation précise des travaux à réaliser, l'enveloppe prévisionnelle est estimée à 38 000 euros HT.

Considérant que la rénovation thermique des bâtiments publics répond à la fois à un objectif environnemental, avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et à un objectif budgétaire, avec la réduction de la facture énergétique, le Maire propose au Conseil municipal de soumettre un dossier de demande de subvention DSIL « rénovation thermique » au taux de 80% pour des travaux de rénovation thermique portant sur le confort d'été de l'école communale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour la Commune de Châtel-Censoir au taux de 80% concernant le confort d'été de l'école maternelle et primaire au titre de la programmation unique DSIL « Rénovation thermique » (priorité n°2),

AUTORISE le Maire à signer tout autre document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire  
Oliver MAGUET

